Extrait du Association pour l'Économie Distributive

http://www.economiedistributive.fr/Vers-la-privatisation-de-La-Poste

Tribune des lecteurs

# Vers la privatisation de La Poste

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2009 - N° 1104 - décembre 2009 -

Date de mise en ligne : vendredi 1er janvier 2010

Date de parution : décembre 2009

**Description :**

À propos de l'ouverture du capital de la Poste, un lecteur a retrouvé des propos officiels, et éloquents, tenus dans les mêmes circonstances, à propos d'EDF.

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

**Le Président vient de décider l'ouverture de la Poste aux capitaux privés. Quand des citoyens s'en sont inquiétés, arguant que cette démarche était un premier pas vers la privatisation, il leur a été affirmé que leur inquiètude était tout à fait déplacée, sans fondement... Un de nos lecteurs a retrouvé le texte d'une déclaration faite en 2002 par Henri Guaino, le conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, au sujet de l'ouverture du capital d'EDF... Il est édifiant et exemplaire. Français, si vous avez la mémoire courte, voici cette déclaration :**

« Ce qui est sûr, c'est qu'à partir du moment où on a rompu avec le monopole, on a rompu avec le modèle ancien du service public à la française...../.....Là où il y a une hypocrisie assez profonde à mon sens, c'est de laisser croire qu'en ouvrant un peu le capital d'EDF, on va préserver l'essentiel du modèle du service public à la française. Une fois que le capital est ouvert, que ce soit un peu ou beaucoup, minoritairement ou majoritairement, l'entreprise est forcée de se comporter selon les règles de la concurrence et de la rentabilité financière, et non plus selon les règles et les critères du service public. C'est fatal. Donc on se trouve (on l'a vu avec France Télécom), confronté à la situation suivante : si vous n'ouvrez pas le capital vous ne pouvez pas vous étendre, si vous ouvrez un peu le capital vous ne pouvez pas pénaliser les actionnaires qui sont rentrés, donc vous êtes obligés de viser la rentabilité financière, ce qu'on appelle aujourd'hui la création de valeur pour l'actionnaire, et non plus la création de valeur pour la collectivité. Et dès lors que vous avez besoin de capitaux supplémentaires pour vous développer, vous êtes obligés de faire appel au marché. Alors l'État peut évidemment souscrire en théorie à des augmentations de capital et garder sa part. Simplement si l'État le fait, Bruxelles l'accusera de subventionner une entreprise concurrentielle, et donc de créer une distorsion de la concurrence, un désavantage pour les autres concurrents producteurs et distributeurs d'électricité. Dans ces conditions il sera très difficile à l'état d'injecter les moyens financiers nécessaires dans cette entreprise. D'autant plus que l'État, on le sait, a de moins en moins de moyens financiers disponibles pour ce type d'opération. Donc il sera obligé de perdre petit à petit sa part de capital, jusqu'à perdre la majorité. Simplement ça se fera dans la pire des conditions. Moi j'appelle ça la politique du chien crevé au fil de l'eau. C'est-à-dire qu'à la fin ou bien vous gardez la majorité, mais vous vous sur-endettez comme France Télécom et vous arrivez au bord de la faillite ou bien vous perdez progressivement la majorité, simplement vous la perdez sans avoir fixé avant les règles qui vont régir les rapports entre l'État et cette entreprise pour laquelle la collectivité a consenti beaucoup d'efforts, et qui est un outil industriel formidable. »

*Copyright © Association pour l'Économie Distributive*